

ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS



Traditionnellement, les mesures de prévention relatives au risque routier reposent sur le conducteur et/ou le véhicule. Mener une réflexion sur les déplacements est souvent perçu comme une tâche complexe, présentant un risque de déstabilisation des habitudes de l'entreprise.

Pourtant, agir sur l'organisation des déplacements est un axe incontournable pour réduire de manière efficace l'exposition des salariés au risque routier professionnel.

Cette fiche expose les principales pistes d'actions vous permettant d'engager une réflexion sur l'organisation de vos déplacements.

Idée reçue

90 % des accidents sont liés à une faute du conducteur ! Et pourtant, l'organisation du travail est la principale cause des comportements accidentogènes (plannings surchargés, temps de récupération insuffisant, accomplissement d'autres tâches professionnelles pendant la conduite).

**FICHE
N° 3**

LE DÉPLACEMENT EST-IL NÉCESSAIRE ?

Malheureusement, bien souvent du fait des habitudes, c'est une question que l'on ne se pose plus.

Si le déplacement ne peut être évité, les points suivants doivent être mis en œuvre :

- Télétravail.
- Visioconférence ou audioconférence.
- Plateforme de partage et d'échange de données.
- Télémaintenance, centres d'appels techniques.

Lorsque le déplacement est nécessaire, il convient de réfléchir sur :

LE CHOIX DU MODE DE DÉPLACEMENT

Il est indispensable de préférer des modes de déplacements statistiquement plus sûrs tels que les transports collectifs (avion, train, taxi, bus...) lorsque cela est possible.

L'usage de ces modes de déplacements a des bénéfices multiples :

- **Pour le salarié** : réduction du stress et de la fatigue associés à la conduite, optimisation du temps de récupération entre plusieurs missions, amélioration des conditions de déplacements notamment pour les longs trajets.
- **Pour l'entreprise** : réduction des conséquences liées aux accidents de la route, optimisation des temps de déplacements, amélioration de la disponibilité des salariés et du bien être au travail.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR
L'ADÉQUATION VÉHICULE - MISSION

Consulter la fiche n° 4 sur
le choix et l'entretien des
véhicules.

CHIFFRES SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2010

«Alors que le parc de deux roues motorisés représente moins de 10 % du trafic en Ile-de-France, il constitue 37 % des accidents mortels de la route».

Afin d'accompagner les salariés et leurs encadrants dans le choix des moyens de transport, il appartient à l'entreprise d'établir des règles en fonction des caractéristiques des déplacements (distance, temps, matériel transporté, durée de la mission...). Par ailleurs, ces choix peuvent intégrer la combinaison de plusieurs modes de transport (par exemple : train + voiture de location).

Enfin, lorsque l'usage d'un véhicule est indispensable, l'entreprise se doit de privilégier le mode de transport individuel exposant le moins ses salariés à un risque d'accident et offrant les meilleures conditions de travail. Par exemple, privilégier la voiture plutôt que le scooter.

LA PLANIFICATION DES DÉPLACEMENTS

Si le déplacement ne peut pas être évité, les points suivants doivent être mis en œuvre :

- **Fournir** les ordres de missions suffisamment à l'avance. Tout changement peut être perçu comme une urgence susceptible de se répercuter sur la conduite et d'augmenter la prise de risque du conducteur.
- **Prévoir** des objectifs réalisables, c'est :
 - ☞ s'appuyer sur l'expérience des salariés conducteurs,
 - ☞ intégrer le temps réel de conduite pour chaque déplacement,
 - ☞ intégrer les temps de pause dans les plannings,
 - ☞ tenir compte des conditions de circulation (travaux, hauteur des ponts...) et météorologiques (pluie, neige, verglas, brouillard...).
- **Réfléchir** sur le déplacement dans sa globalité en y incluant les règles relatives au remboursement de frais (hôtel, péage, parking...).
- **Prévoir** le temps nécessaire pour que vos salariés puissent préparer leurs déplacements, ou attribuer des ressources humaines et techniques pour l'assister dans cette préparation (par exemple : organisation des tournées par l'assistante du service, pré-enregistrement des tournées dans un système de navigation...).
- **Privilégier** les déplacements en dehors des heures de pointe, les déplacements courts les veilles de week-end ou de vacances.

Quelques astuces pour faciliter la préparation des itinéraires :

POUR ORGANISER LES DÉPLACEMENTS :

Logiciels d'optimisation de tournées :
www.viamichelin.fr
www.mappy.fr

En transport en commun :
www.vianavigo.com

POUR VÉRIFIER LES CONDITIONS DE CIRCULATION :

www.sytadin.fr
www.infotrafic.com
www.bison-fute.equipement.gouv.fr

POUR VÉRIFIER LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES :

<http://meteofrance.com>
<http://france.meteoconsult.fr>

Organiser ses déplacements, c'est garantir un déplacement en sécurité et une intervention de qualité !

Comité de rédaction :



Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

www.cramif.fr

Direction Régionale des Risques Professionnels